



PRÉFET DE LA CÔTE-D'OR

**DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ ET DE
LA LEGALITÉ**

BUREAU REGLEMENTATION GENERALE,
ELECTIONS et MISSIONS de PROXIMITÉ
Affaire suivie par Mme GIRAUD
Tél. : 03.80.44.65.41
Fax : 03.80.44.69.20
Courriel : diestine.giraud@cote-dor.gouv.fr

Le Préfet de la région Bourgogne –Franche-Comté
Préfet de la Côte d'Or
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

ELECTIONS MUNICIPALES ET COMMUNAUTAIRES les 15 et 22 mars 2020

**ARRETE PREFECTORAL N° 215 du 28 février 2020
portant modification des horaires de scrutin dans certaines communes**

VU le code électoral et notamment son article R.41 ;

VU le décret n° 2019-928 du 4 septembre 2019 fixant la date du renouvellement des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon, et portant convocation des électeurs ;

VU les demandes présentées par les maires des communes de Dijon, Chenôve, Chevigny-Saint-Sauveur, Longvic, Fontaine-les-Dijon, Quétigny, Saint-Apollinaire et Talant ;

SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de la Côte d'Or,

A R R E T E

Article 1er : Le dimanche 15 mars 2020 et s'il y a lieu, le dimanche 22 mars 2020, le scrutin pour l'élection des conseillers municipaux et communautaires se déroulera de **8 h 00 à 18 h 00** pour les communes du département de la Côte d'Or,

à l'exception des communes de :

Chenôve, Chevigny-Saint-Sauveur, Dijon, Fontaine-les-Dijon, Longvic,
Quétigny, Saint-Apollinaire et Talant

où le scrutin sera clos à 19 h 00.

Article 2 : Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Côte d'Or et les maires des communes de Chenôve, Chevigny-Saint-Sauveur, Dijon, Fontaine-les-Dijon, Longvic, Quétigny, Saint-Apollinaire et Talant sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui devra être affiché au plus tard le mardi 10 mars 2020 aux emplacements officiels des communes concernées et qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Côte d'Or.

Le Préfet,
Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général

Christophe MAROT